

Preference

CHYPRE

Carrefour de civilisations

Du 16 au 22 avril 2027

CHYPRE : CARREFOUR DE CIVILISATIONS

Partez à la découverte de Chypre, île de contrastes, où se mêlent influences grecques, byzantines et méditerranéennes. Ce voyage vous invite à explorer un patrimoine exceptionnel, entre sites antiques remarquablement préservés, villes chargées d'histoire et paysages naturels enchanteurs.

De la capitale divisée de Nicosie aux trésors archéologiques de Paphos, ville classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, vous plongerez au cœur de civilisations millénaires et de mythes fascinants liés à la déesse Aphrodite.

L'itinéraire vous mènera également à la découverte de vestiges antiques impressionnants, de charmants villages nichés dans les montagnes du Troodos et de monastères emblématiques, véritables témoins de la riche tradition religieuse de l'île.

Un voyage riche en découvertes, alliant histoire, culture et paysages d'exception, pour une immersion complète au cœur de l'identité chypriote.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

EXPERIENCE UNIQUE

La découverte d'une île au carrefour des civilisations grecque, byzantine, vénitienne et ottomane, marquée par l'histoire fascinante de Nicosie, seule capitale divisée d'Europe.

VISITES

Un itinéraire culturel riche mêlant sites archéologiques classés à l'UNESCO, cités médiévales, villages traditionnels, monastères byzantins et paysages légendaires liés à Aphrodite.

SAISON

La saison idéale pour découvrir le pays

LOGEMENT

Un hôtel 4 soigneusement sélectionné proche du centre historique, du Vieux Port et de la Marina de Limassol*

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement professionnel de Preference de Bruxelles à Bruxelles

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel (-150 €) pour toute inscription avant le 30/11 soit : 3.295 € par personne





CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

VENDREDI 16 AVRIL
BRUXELLES ✈ VARSOVIE ✈ LARNACA – LIMASSOL

En matinée, envol de Bruxelles-Zaventem à destination de Larnaca (via Varsovie) avec la compagnie aérienne LOT Polish Airlines.

En après-midi, arrivée à l'aéroport de Larnaca et accueil par notre guide francophone.

Transfert vers Limassol et installation à l'**hôtel Nyx 4*** (6 nuits).

Dîner et nuitée à l'hôtel.

SAMEDI 17 AVRIL
NICOSIE

Départ vers **Nicosie**, fascinante capitale divisée de Chypre, où se rencontrent les influences grecques et turques.

En matinée, visite de la **porte de Famagouste**, construite par les Vénitiens, de la **cathédrale Saint-Jean**, élevée au 17e siècle et célèbre pour ses fresques byzantines chatoyantes, ainsi que du remarquable **musée byzantin**, qui expose quelque 150 pièces illustrant dix siècles d'art des icônes.

Déjeuner libre.

En après-midi, visite du **musée Leventis** qui retrace les 5 000 ans de l'histoire de Nicosie.

> *Situé dans un élégant bâtiment néoclassique de 1892, ce musée municipal présente des objets du Paléolithique au XXe siècle, dont la collection d'Anastasios Leventis. La muséographie moderne facilite la visite. Au rez-de-chaussée, la salle 2 expose les vestiges les plus anciens, notamment des céramiques issues de tombes de Ledra. Le premier étage est consacré à la ville du Moyen Âge au XIXe siècle, avec de riches collections de l'époque des Lusignan et de la période vénitienne, incluant pièces de monnaie, bijoux, armes, vaisselle et plans des fortifications.*

Visite du **musée archéologique de Chypre**, de niveau international, qui offre un panorama de l'archéologie chypriote, du néolithique à notre ère.

> *Le musée présente des oeuvres remarquables comme la célèbre statue d'Aphrodite (Ier siècle avant J.-C.), symbole de Chypre, de belles idoles du IIIe millénaire, près de 2000 figurines découvertes à Ayia Irini, les trésors trouvés à Salamine, dont un chaudron de bronze décoré de griffons et de sirènes (700 avant J.-C.), et d'émouvants portraits découverts dans le cénotaphe de Nikokréon, dernier roi de Salamine ...*









En traversant la partie nord de Nicosie, découverte d'**Ayia Sophia**, édifiée en 1209, dont l'architecture rappelle les grandes cathédrales médiévales françaises. Transformée à l'époque ottomane, elle est aujourd'hui connue sous le nom de **mosquée Selimiye**.

Le parcours se poursuit avec **le Bédestan** et **les ruines d'Agios Nikolaos**, puis le **Büyük Han**, remarquable caravansérail et l'un des témoignages majeurs de l'architecture ottomane, situé à l'intérieur des remparts de la ville.

Dîner et nuitée à l'hôtel.

DIMANCHE 18 AVRIL
PAPHOS

La journée sera dédiée à la découverte de **Paphos**.

> *Paphos, selon la légende, est le lieu de naissance d'Aphrodite, déesse de la beauté et de l'amour. Imprégnée de ce riche héritage mythologique, la ville conserve une atmosphère singulière où se mêlent histoire et nature.* ***Classée dans son ensemble au patrimoine mondial de l'UNESCO****, elle séduit par ses paysages spectaculaires, son littoral préservé et la richesse de ses vestiges historiques, faisant de Paphos une destination emblématique de Chypre.*

Début de cette découverte par les **tombeaux des rois**, l'un des sites archéologiques les plus impressionnants de Chypre abritant des tombeaux souterrains taillés dans la roche, formant de vastes palais ensevelis.

Continuation avec la visite de l'**église Panayia Chrysopolitissa**.

> *L'église Panagia Chrysopolitissa, construite au XIII^{e} siècle sur les vestiges d'une vaste basilique paléochrétienne, en conserve encore des traces. Le Pilier de saint Paul, visible dans l'enceinte, évoque sa flagellation selon la tradition, tandis que quelques mosaïques subsistantes témoignent de la richesse artistique du site.*

Ensuite, découverte des extraordinaires **mosaïques romaines.**.

> *Dans la maison de Dionysos, les mosaïques du péristyle illustrent des thèmes mythologiques, tandis que celles de la salle d'apparat montrent de superbes scènes de vendanges. Le chef-d'oeuvre de la maison de Thésée est une image du héros représenté au centre du labyrinthe, suggéré par une magnifique bordure, au moment où il se saisit du Minotaure. Les mosaïques de la maison d'Aion présentent des scènes mythologiques d'une facture exceptionnelle.*

Déjeuner libre

Dans l'après-midi, direction Polis Chrysochous, et découverte des fameux **bains d'Aphrodite,** grotte naturelle ombragée par des figuiers, où, selon la mythologie, la déesse venait se baigner.

Passage devant l'**épave de l'Edro III**, échouée de manière spectaculaire près de la côte de Peyia, à proximité des grottes marines. Ce cargo, échoué en 2011, repose désormais sur les rochers et offre un paysage saisissant, particulièrement au coucher du soleil, faisant de lui l'un des sites les plus emblématiques de la côte de Paphos.

Promenade au site naturel **Petra tou Romiou**.

> *Petra tou Romiou est considéré comme le lieu légendaire de naissance d'Aphrodite, surnommée aussi Aphrodite-Cypria. Cette plage spectaculaire, bordée d'eaux limpides et de formations rocheuses impressionnantes, offre un panorama saisissant. Selon la mythologie, c'est ici que la déesse de l'amour serait née de l'écume des vagues, conférant au site une dimension à la fois naturelle et mythique.*

Dîner et nuit à l'hôtel.

LUNDI 19 AVRIL
LIMASSOL

Découverte du **royaume antique de Kourion** et de ses vestiges.

> *Les fouilles ont mis au jour les traces d'une occupation au XII^{e} siècle avant J.-C. Le site présente actuellement un théâtre d'époque hellénistique, agrandi par les Romains au II^{e} siècle de notre ère, qui est très bien conservé, ainsi que de superbes mosaïques dans la maison d'Eustolios, un riche armateur romain et d'une autre maison patricienne.*

Nous traverserons la plantation d'agrumes de Phassouri, pour découvrir le **château de Kolossi**, bel exemple d'architecture médiévale, en pierre calcaire.

Déjeuner libre.

Visite du **château de Limassol**, au cœur de la vieille ville.

> *C'est un symbole historique majeur lié à la période médiévale. Selon la tradition, c'est dans sa chapelle que Richard Cœur de Lion aurait célébré son mariage. Entouré de ruelles animées, il s'inscrit dans un cadre pittoresque mêlant histoire et vie locale, offrant un aperçu du riche passé de la ville.*

Temps libre dans la ville pour flâner entre boutiques d'artisanat, cafés typiques et promenade le long de la marina.

Dîner dans un restaurant local.

Retour et nuit à l'hôtel.









MARDI 20 AVRIL
KYKKOS – TROODOS

Départ pour la découverte des églises byzantines dans **les monts et les vallées du Troodos**.

> *Le massif du Troodos s'étend dans la partie ouest de l'île. Dans cette région pittoresque, couverte de forêts de pins et de cèdres, creusée de vallées profondes, les moines byzantins se sont réfugiés dès le VII^e^ siècle pour y abriter leurs icônes et leurs manuscrits, loin des incursions arabes. Leurs églises sont désormais inscrites au **Patrimoine mondial de l'Unesco**.*

Découverte du **monastère de Kykkos et du site de Throni**.

> *Le monastère de Kykkos, fondé au XI^e^ siècle et dédié à la Vierge Marie, est l'un des plus riches et prestigieux de l'île. Il conserve une icône attribuée à Saint-Luc ainsi qu'un remarquable musée byzantin. Non loin de là, le site de Throni abrite la tombe de l'archevêque Makarios III, nichée au cœur d'une forêt paisible.*

Déjeuner libre.

L'itinéraire se poursuit vers la vallée de la Solea, surnommée la vallée des pommiers, pour découvrir le pittoresque village de **Kakopétria**.

Ensuite, découverte de **trois petites églises byzantines** de la région, offrant un aperçu remarquable de l'art religieux de l'île.

> *L'**église Panayia Podithou**, construite en 1502, présente des peintures de style italo-byzantin mêlant influences occidentales et tradition locale, tandis que la **chapelle de l'Archangelos Michael**, reconnaissable à sa toiture en bois, est décorée de fresques post-byzantines du début du XVI^e^ siècle.*
> *Enfin, il y a la chappelle d'**Agios Nikolaos tis Stegis**, blottie au fond d'une vallée verdoyante. Elle présente les peintures les plus anciennes conservées à Chypre : une « Entrée du Christ à Jérusalem » et une « Transfiguration », toutes deux du XI^e^ siècle. Les autres fresques ont été réalisées entre le XII^e^ et le XVII^e^ siècle.*

Dîner et nuit à l'hôtel.

MERCREDI 21 AVRIL
FAMAGOUSTE – SALAMINE

Direction **Famagouste**, autrefois l'un des ports les plus fortement fortifiés de la Méditerranée, possèdant une histoire qui s'étend sur des milliers d'années. Découverte de la ville.

> *Famagouste est une ville emblématique située **sur l'ancienne route de la soie**, témoin d'un riche passé commercial et stratégique. Ses vestiges historiques offrent un aperçu fascinant de son histoire, révélant l'importance de la cité à travers les siècles ainsi que le raffinement de l'architecture vénitienne qui y a laissé une empreinte remarquable.*

Visite de la **cathédrale Saint-Nicolas** maintenant connue sous le nom de **Mosquée Lala-Mustapha-Pacha**.

> *La cathédrale Saint-Nicolas, aujourd'hui connue sous le nom de mosquée Lala Mustafa Pacha, est l'un des monuments les plus emblématiques de Famagouste. Édifiée aux XIII^{e}–XIV^{e} siècles dans un style gothique inspiré des grandes cathédrales françaises, elle était autrefois un lieu majeur de couronnement pour les rois de Chypre. À la suite de la conquête ottomane en 1571, l'édifice fut transformé en mosquée, comme cela était courant à l'époque pour marquer le changement de pouvoir. Les éléments chrétiens furent retirés, un minaret ajouté, tout en conservant l'architecture gothique d'origine. Aujourd'hui encore, ce monument illustre le riche héritage historique et culturel de la ville.*

Déjeuner libre.

Continuation vers la ville de **Salamine**, grande cité fondée au XI^{e} siècle avant J.-C., première étape du voyage missionnaire de Paul et Barnabé. **Les ruines spectaculaires comprennent un magnifique amphithéâtre, des thermes romains, un gymnase ainsi que les tombes royales connues sous le nom de nécropole de Salamine**.

Le **monastère de Saint-Barnabé**, situé près de Famagouste, est dédié au saint patron de Chypre, Saint-Barnabé, dont le corps aurait été caché dans une tombe secrète du monastère après avoir été lapidé en 75 après J.-C.

Retour à l'hôtel.

Dîner d'adieu.

Nuitée.









JEUDI 22 AVRIL

OMODOS - LARNACA ✈ VARSOVIE ✈ BRUXELLES

Direction **Omodos**, un village traditionnel produisant du vin chypriote.

La journée commence par la visite du **domaine viticole Ktima Gerolemo**.

> *Entouré de vignobles, il est reconnu pour la production de vins chypriotes authentiques, élaborés selon des méthodes traditionnelles alliées à un savoir-faire moderne. Une visite permet de découvrir le processus de fabrication du vin tout en profitant d'une dégustation dans un cadre chaleureux.*

Le village d'Omodos est également connu pour son monastère, **le monastère du Timios Stavros d'Omodos**.

> *Le monastère du Timios Stavros d'Omodos, fondé à l'époque byzantine, est un haut lieu de la tradition orthodoxe chypriote. Selon la tradition, il abrite un fragment de la Sainte Croix, ce qui en fait l'un des sites de pèlerinage les plus importants de l'île.*

Ensuite, **temps libre dans le village** pour faire des achats et flâner...

En début d'après-midi, direction l'aéroport de Larnaca pour prendre le vol en direction de Bruxelles (via Varsovie) avec la compagnie aérienne LOT Polish Airlines.

Arrivée à Bruxelles en fin de soirée.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –

HEBERGEMENT

HÔTEL NYX 4* - LIMASSOL

NOMBRE DE NUITEES : 6

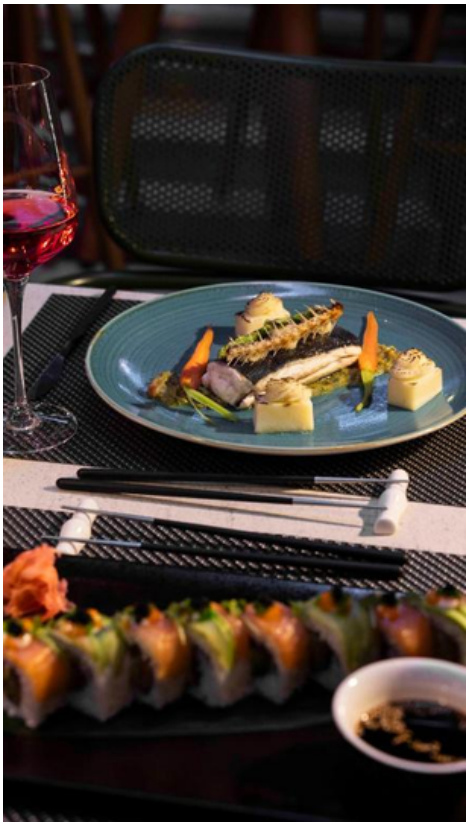
L'hôtel NYX Limassol est un établissement moderne et élégant bénéficiant d'un emplacement privilégié au cœur de la promenade maritime de Limassol. Situé à quelques pas de la vieille ville, du port de plaisance et des principaux commerces, restaurants et lieux de divertissement, il constitue un point de départ idéal pour découvrir les nombreuses facettes de la ville.

L'hôtel propose des chambres contemporaines au design soigné ainsi que plusieurs espaces dédiés à la détente. Son restaurant met à l'honneur une cuisine méditerranéenne et internationale, tandis que son bar et son rooftop offrent un cadre agréable pour profiter de la vue sur la mer et de l'ambiance animée de Limassol.

Un hôtel tendance et convivial qui allie confort, emplacement exceptionnel et atmosphère urbaine, pour un séjour placé sous le signe de la découverte et de la détente.











REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage vous devez être en possession de votre **passeport valable minimum 2 mois à partir de la date d'arrivée** (pour les citoyens de nationalité belge, pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade).

Certaines visites s'effectuent à pied et nécessitent une bonne mobilité. Les sols peuvent être irréguliers et comporter des marches.

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des modifications des compagnies aériennes (vols internationaux), des aléas du trafic, etc.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS

☐ **PRESTO JUSQU'AU 30/11**	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	**3.295 €**
☐ **A PARTIR DU 01/12**	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	**3.495 €**
☐ LE SUPPLEMENT SINGLE :	**695 €**	

CE PRIX COMPREND

- Les vols internationaux avec la compagnie aérienne LOT Polish Airlines en classe économique
- Les taxes aériennes (sous réserve de modifications, à ce jour +/- 144.27 €)
- Les transferts en véhicules climatisés
- Le logement et les petits déjeuners dans l'hôtel mentionné ou similaire
- La demi-pension (restaurants locaux et hôtels – eau comprise)
- Toutes les visites et excursions mentionnées au programme
- Les services d'un guide local parlant français
- L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par Preference
- La prime du Fonds de Garantie
- La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Les déjeuners
- Les boissons (hors eau), les différents pourboires et les dépenses personnelles
- Les assurances
- Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- Les éventuelles modifications de taxes aériennes

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 15-07-2026

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

CHYPRE, CARREFOUR DE CIVILISATIONS
DU 16 AU 22 AVRIL 2027

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE_____PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: ☐ DOUBLE (1 LIT) ☐ TWIN (2 LITS) ☐ DOUBLE (à partager) ☐ SINGLE

LE PRIX*

☐ **PRESTO JUSQU'AU 30/11** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **3.295 €**

☐ **A PARTIR DU 01/12** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **3.495 €**

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : **695 €**

*Taxes aériennes incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne jusqu'à l'émission des billets

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

CHYPRE, CARREFOUR DE CIVILISATIONS
DU 16 AU 22 AVRIL 2027

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

☐ **JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :**

- ☐ **ANNULATION (hors Covid)**
 Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier
- ☐ **MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)
 Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier
- ☐ **ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)
 Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier
- ☐ **COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)
 Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

 *UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE. TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

☐ **JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE**

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **16 mars 2027**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : Chypre - D.4073

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____ **, le** _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

***Preference* - Travel Team (Lic. A 1652)**
Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles
Lundi au vendredi : 9h – 17h (sur rendez-vous)
Tel : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judicaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018 Lic Cat A 1652

Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.

Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**
Jusqu'à 20 000 € par personne
- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ **BAGAGES**
Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**
- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**
Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par évènement

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**
« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

✓ **BAGAGES**

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ **Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »**

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**
- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**
- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie

Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

× **Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage**
× **Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes**
× **Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,**
× **Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,**

Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

! **Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,**
! **Les conséquences des états alcooliques et la Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,**
! **Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.**

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

! **Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1er jour d'application du barème de frais d'annulation,**
! **Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.**
! **Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.**

Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.

Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat
L'Assuré est tenu de régler la cotisation.
L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre
- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.
- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.
Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.

Quand et comment effectuer les paiements?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.

Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture
Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.
Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation
Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture
Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).
Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.

Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.